



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-71019>

Département(s) de publication : 14

Annonce n° 24-71019

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-34204

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Région Normandie

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20005340300057

Ville : CAEN

Code postal : 14035

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 14

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Prestation de permanence téléphonique 24/24 - Continuité de service

Code CPV principal - Descripteur principal : 79511000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Forme de marché : ordinaire. Attribution d'un marché unique. Le marché est à prix forfaitaires et unitaires. La partie unitaire du marché comprend un montant maximum de 3 000 euros HT par période d'exécution (soit 12 000 euros HT sur la durée totale du marché, toutes périodes confondues)

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Nombre d'offres reçues : 1 Date d'attribution : 13/06/24 Marché n° : 20240151 Agaphone Sas, 43 Av De L'Hippodrome, 14390 Cabourg Montant Ht : 88 000,00 Euros Renseignements complémentaires : Le marché est consultable sur rendez-vous au : sdm-caen@normandie.fr La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Le marché est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. Il est conclu à prix forfaitaires et unitaires. La partie unitaire du

marché comprend un montant maximum de 3 000 euros Ht par période d'exécution (soit 12 000 euros Ht sur la durée totale du marché, toutes périodes confondues)

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18/06/2024